

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AOÛT 2022

Le 19 Août 2022, à 18 heures 30, le Conseil municipal de MONTSÉGUR s'est réuni en mairie sous la présidence de Nicolas DIGOUDÉ, Maire.

**Présents:** Bernard ALLIEU, Camille ARGIRAKIS, Séverine BONNET, Nicolas DIGOUDÉ, Jérôme LAGARDE, Charlie OLIVIER, Lionel SÉGUÉLA, Didier TRÉMOLIÈRES.

**Absents:** Geneviève ALBOUY (excusée), Cyrille DELMAS (excusé, procuration donnée à Charlie OLIVIER), Sébastien MOUNIÉ (présent en visio-conférence, procuration donnée à Bernard ALLIEU)

**Date de la convocation:** le 9 Août 2022

**Secrétaires de séance:** Camille ARGIRAKIS et Charlie OLIVIER

### I- APPROBATION DES COMPTE-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX PRÉCÉDENTS

En l'absence d'observations, le compte-rendu du conseil municipal du 13 Février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 Juillet 2022 est également approuvé à l'unanimité.

### II – DÉLIBÉRATIONS

**Nous vous rappelons que l'intégralité des délibérations est consultable sur le site Internet de la commune.**

A noter qu'avant d'aborder les délibérations, M. Didier TRÉMOLIÈRES et M. Sébastien MOUNIÉ expriment leur opposition au fait de délibérer avant que le sujet de la gouvernance municipale n'ait été abordé.

Une majorité de conseillers décide de délibérer.

**1-Signature d'une convention de stage « relance d'un vignoble et création de produits oenotouristiques à MONTSÉGUR » pour le porteur de projet Tristan BERGEROT.**

Le Maire évoque le projet de M. Tristan BERGEROT de replantation de vignes sur le Pog et de création sur le village d'un lieu de dégustation de vin. Il souligne le fait que cette délibération n'induit en rien la mise à disposition de terrains communaux. Il s'agit pour M. BERGEROT d'effectuer un stage encadré par l'Agence des Pyrénées Cathares, susceptible d'être subventionné par la municipalité à hauteur de 200 euros. Cette formation est une étape indispensable dans le développement de son projet.

Plusieurs conseillers émettent des interrogations, notamment sur la signature d'une convention de stage établie avec la commune alors que celle-ci n'encadrera pas M. BERGEROT. Ils manifestent également le souhait de rencontrer M. BERGEROT afin qu'il puisse présenter son projet de manière plus approfondie.

La délibération est donc reportée au prochain conseil municipal.

## **2-Adhésion à l'Association Tourisme, Culture et Patrimoine en Pyrénées Cathares pour l'année 2022**

Vote : 10 votants, 1 voix contre, 2 abstentions, 7 voix pour.  
La délibération est adoptée.

## **3-Subventions pour les associations pour l'année 2022**

Le Conseil municipal procède à la répartition des subventions pour l'année 2022, comme suit :

Comité des Animations : 3500 euros  
Association Arts Montségur : 700 euros  
ACCA : 340 euros  
Cercle Occitan : 180 euros  
Musicalitat : 180 euros  
Coopérative scolaire de l'école de VILLENEUVE D'OLMES: 300 euros  
Coopérative scolaire de l'école de MONTFERRIER : 300 euros  
SOMME GLOBALE : 5500 euros

A noter qu'il est demandé comme les années précédentes une prestation gratuite annuelle pour les associations Arts Montségur, ACCA, Musicalitat et Cercle Occitan.

Vote :

Les conseillers, membres du bureau du Comité des Animations, sont sortis de la séance et n'ont pas participé au vote.

7 votants, 7 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **4-Participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2022/2023 pour l'école de VILLENEUVE D'OLMES**

Cette année, 5 enfants sont inscrits à l'école de VILLENEUVE D'OLMES. La Mairie participe aux frais de scolarité à hauteur de 1380 euros par enfant, ce qui représente donc 6900 euros en totalité.

Vote : 10 votants, 10 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **5-Mise en place d'un dispositif de caméras de vidéosurveillance dans le village**

Le Conseil municipal prend connaissance d'une pétition signée par des villageois refusant la mise en place de tout dispositif de vidéosurveillance dans le village.

Le Maire déplore un intitulé maladroit pour cette délibération qui n'entraînerait en aucun cas une mise sous surveillance de notre village : elle n'autoriserait qu'une simple demande de devis pour l'installation de caméras en des points d'intérêt général (mairie, musée), dans un contexte d'incivilités multiples. La Mairie n'aurait aucun accès direct à ces images.

Les conseillers expriment leur point de vue lors d'un tour de table.

Vote : 10 votants, 10 voix contre.

A noter que certaines voix « contre » le sont dans un souci de démocratie participative.

La délibération est rejetée à l'unanimité.

## **6- Mise en place de la protection de l'Association des Maires de France**

Cette démarche permettra à la commune de ne pas supporter la totalité des frais pour la protection du Maire ou l'un de ses conseillers.

Vote : 10 votants, 10 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **II – TOUR DE TABLE**

Le 1er Adjoint communique les recettes du château pour le mois de Juillet 2022, soit 34 979 euros et les met en parallèle avec les recettes de Juillet 2021 soit 42 959 euros.

Au 14 août, on constatait une différence de -5000 euros par rapport à l'année dernière.

Le 1er Adjoint précise également que la nouvelle antenne de téléphonie rentrera normalement en fonction le mercredi 24 Août.

Enfin, il annonce que l'accompagnatrice du bus scolaire reprendra ses missions pour cette nouvelle année scolaire.

## **III- QUESTIONS DIVERSES**

Comme déjà évoqué lors d'une précédente réunion de travail, le Maire demande au Conseil municipal de repenser la gouvernance de la commune pour l'année 2023.

En effet, d'importants changements dans sa vie personnelle et professionnelle le contraignent à revoir la répartition des tâches au sein du Conseil. Il insiste sur la nécessité d'être remplacé lors de certaines réunions à la CCPO et exprime son besoin de déléguer davantage à ses adjoints et conseillers. En l'absence de conseillers volontaires et disponibles pour le suppléer, le Maire envisage de donner sa démission, ainsi qu'il l'avait annoncé aux membres du Conseil municipal par SMS le 6 Août 2022, ne pouvant assumer seul le fonctionnement de la Mairie.

Une possible restructuration des adjoints est évoquée.

Des conseillers expriment leur incompréhension et leur mécontentement. M. Didier TRÉMOLIÈRES quitte la séance à 21h15, après avoir fait état d'une perte de confiance vis à vis de M. Nicolas DIGOUDÉ.

M. Sébastien MOUNIÉ manifeste également sa difficulté à travailler dans un tel contexte d'incertitude et s'oppose à d'éventuels remaniements des tâches de chacun. M. Bernard ALLIEU le rejoint en affirmant son souhait de voir M. Lionel SÉGUÉLA conserver son poste de 1er Adjoint.

Une nouvelle réunion devra être planifiée prochainement afin de trouver des solutions satisfaisantes.

Fin du Conseil municipal: 21h45.